

**Formulaire de réclamation et de libérations du règlement Royal Dutch/Shell Transport
c/o Administrateur du règlement Royal Dutch/Shell Transport
P.O. Box 6978
Syracuse, NY 13217-6978
Numéro vert : (866) 686-4203**

DOIT PORTER LE CACHET DE LA POSTE DU 18 NOVEMBRE 2008 AU PLUS TARD SOUS RÉSERVE DU REJET DE VOTRE RÉCLAMATION OU DU RETARD DE VOTRE PAIEMENT.

Numéro de réclamation : _____

VOUS DEVEZ ENVOYER CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION PORTANT LE CACHET DE LA POSTE DU 18 NOVEMBRE 2008 AU PLUS TARD, POUR AVOIR LE DROIT DE PARTICIPER À LA RÉPARATION PRÉVUE DANS LE RÈGLEMENT DE RECOURS COLLECTIF ET/OU LE RÈGLEMENT DE LA SEC.

TABLE DES MATIÈRES	PAGE #
ARTICLE A – INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR	2
ARTICLE B – ANNEXE OPÉRATIONS SUR ACTIONS ORDINAIRES ET ADR	3
ARTICLE C – ANNEXE OPÉRATIONS SUR OPTIONS	7
ARTICLE D – RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE DU TRIBUNAL ET CERTIFICATION ET LIBÉRATION AU RECOURS COLLECTIF	11
ARTICLE E – CERTIFICATION FAIR FUND DE LA SEC ET FORMULAIRE DE LIBÉRATION	15

IMPORTANT : AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE RECLAMATION ET DE LIBÉRATIONS, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA FEUILLE D'INSTRUCTION INCLUSE

Les termes en majuscules utilisés (excepté à l'Article E) ont la signification qui leur est attribuée dans l'accord de règlement et l'avis de règlement de recours collectif proposé, la requête d'honoraires des avocats, audience de règlement et droit de plaidoirie.

ARTICLE A

NUMÉRO DE LA RÉCLAMATION :

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Nom (Propriétaire effectif, prénom, MI, nom de famille)

[Grid for name entry]

Nom (Co propriétaire effectif, prénom, MI, nom de famille)

[Grid for name entry]

Entité propriétaire effectif (Si la partie demanderesse n'est pas une personne physique)

[Grid for entity name entry]

Exécuteur/Administrateur/Trustee/Dépositaire/Personne désignée (si différent du propriétaire effectif indiqué ci-dessus)

[Grid for executor name entry]

Adresse

[Grid for address entry]

Adresse

[Grid for address entry]

Ville

[Grid for city entry]

État

[Grid for state entry]

Code postal

[Grid for zip code entry]

[Grid for zip code extension entry]

Code postal étranger et province étrangère

[Grid for foreign zip code entry]

Abréviation pays étranger

[Grid for foreign country abbreviation entry]

Numéro de compte/Fonds (Non nécessaire pour déposants individuels)

[Grid for account number entry]

Numéro de téléphone en journée

[Grid for daytime phone number entry]

Numéro de téléphone en soirée

[Grid for evening phone number entry]

Numéro de téléphone étranger (si applicable)

[Grid for foreign phone number entry]

Adresse email

[Grid for email address entry]

Numéro de sécurité sociale (Citoyens U.S. seuls)

[Grid for SSN entry]

ou

Numéro d'identification de contribuable

[Grid for TIN entry]

Co-propriétaire réel numéro de sécurité sociale

[Grid for co-owner SSN entry]

Type d'Entité :

- Personne physique/Propriétaire unique
Société anonyme
Société de personne
Société à responsabilité limitée. Entrer la classification fiscale (D=entité méconnue, C=S.A, P=société de personnes) :
IRA/401(k)/403(b)/ISA/RSP
Autre:

La partie demanderesse est-elle une société d'Investissement immatriculée (c.-à-d. Fonds Mutuel) Oui Non

SI VOUS N'ENVOYEZ PAS UN FORMULAIRE DE DEMANDE REMPLI PORTANT UN CACHET DATÉ DU 18 NOVEMBRE 2008 AU PLUS TARD, VOTRE DEMANDE PEUT ÊTRE REJETÉE OU VOTRE PAIEMENT RETARDÉ.

**ARTICLE B
ACTIONS ORDINAIRES ET ADR**

ANNEXE OPÉRATIONS : ACTIONS DE ROYAL DUTCH NEW YORK

A. DÉBUT DE DÉTENTIONS : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999,

Je détenais/nous détenions _____ actions de Royal Dutch New York (joindre les pièces justificatives).

B. ACHATS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) tous les achats d'actions de Royal Dutch New York effectués entre le 8 avril 1999 et le 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de la transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'Actions Achetées	Prix d'Achat Par Action	Prix d'Achat Total (y compris commissions, taxes, et frais)
1.			
2.			
3.			
4.			

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, tous les achats pour lesquels vous avez couvert une « vente à terme » :

C. CESSIONS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) toutes les cessions d'actions de Royal Dutch New York effectuées entre le 8 avril 1999 et le 15 juin 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de la transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'Actions Vendues	Prix de Vente Par Action	Montant Total Reçu (hors commissions, taxes, et frais)
1.			
2.			
3.			
4.			

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, toutes les ventes qui sont des « ventes à court terme » :

D. FIN DE DÉTENTIONS :

(1) À la clôture de la bourse le 18 mars 2004,

Je détenais/nous détenions _____ actions de Royal Dutch New York (joindre les pièces justificatives).

(2) À la clôture de la bourse le 15 juin 2004,

Je détenais/nous détenions _____ actions de Royal Dutch New York (joindre les pièces justificatives).

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 - 16.

ANNEXE OPÉRATIONS : ACTIONS ORDINAIRES DE ROYAL DUTCH

A. DÉBUT DE DÉTENTIONS : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999,

Je détenais/nous détenions _____ actions ordinaires de Royal Dutch (joindre les pièces justificatives).

B. ACHATS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) tous les achats d'actions ordinaires de Royal Dutch effectués entre le 8 avril 1999 et 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'Actions achetées	Devise utilisée pour la Transaction	Prix d'Achat Par Action (en devise locale)	Prix d'Achat Total (y compris commissions, taxes, et frais) (en devise locale)
1.				
2.				
3.				
4.				

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, tous les achats pour lesquels vous avez couvert une « vente à terme » :

C. CESSIIONS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) toutes les cessions d'actions ordinaires de Royal Dutch effectuées entre le 8 avril 1999 et le 15 juin 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'Actions Vendues	Devise Utilisée pour l'Opération	Prix de Vente Par Action (en devise locale)	Montant total Reçu (hors commissions, taxes, et frais) (en devises locales)
1.				
2.				
3.				
4.				

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, toutes les ventes qui sont des « ventes à court terme » :

D. FIN DE DÉTENTIONS :

(1) À la clôture de la bourse le 18 mars 2004,

Je détenais/nous détenions _____ actions ordinaires de Royal Dutch (joindre les pièces justificatives).

(2) À la clôture de la bourse le 15 juin 2004,

Je détenais/nous détenions _____ actions ordinaires de Royal Dutch (joindre les pièces justificatives).

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 -

**ANNEXE OPÉRATIONS : CERTIFICATS D' ACTIONS DE SHELL TRANSPORT AMÉRICAIN
("ADR")**

A. DÉBUT DE DÉTENTIONS : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999,

Je détenais/nous détenions _____ ADR de Shell Transport (joindre les pièces justificatives).

B. ACHATS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) tous les achats de Shell Transport ADR effectués entre le 8 avril 1999 et le 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de la transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'ADR Achetées	Prix d'Achat Par ADR	Prix d'Achat Total (y compris commissions, taxes, et frais)
1.			
2.			
3.			
4.			

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, tous les achats pour lesquels vous avez couvert une « vente à terme ».

C. CESSIONS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) toutes les cessions d'ADR de Shell Transport effectuées entre le 8 avril 1999 et le 15 juin 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de la transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'ADR Vendues	Prix de Vente Par ADR	Montant Total Reçu (hors commissions, taxes, et frais)
1.			
2.			
3.			
4.			

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, toutes les ventes qui sont des « ventes à court terme » :

D. FIN DE DÉTENTIONS :

(1) À la clôture de la bourse le 18 mars 2004,

Je détenais/nous détenions _____ ADR de Shell Transport ADR (joindre les pièces justificatives).

(2) À la clôture de la bourse le 15 juin 2004,

Je détenais/nous détenions _____ ADR de Shell Transport (joindre les pièces justificatives).

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 -

16.

ANNEXE OPÉRATIONS : ACTIONS ORDINAIRES DE SHELL TRANSPORT

A. DÉBUT DE DÉTENTIONS : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999,

Je détenais/nous détenions _____ actions ordinaires de Shell Transport (joindre les pièces justificatives).

B. ACHATS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) tous les achats d'actions ordinaires de Shell Transport effectués entre le 8 avril 1999 et le 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'Actions Achetées	Devise Utilisée pour la transaction	Prix d'achat Par action (en devise locale)	Prix d'achat Total (y compris commissions, taxes, et frais) (en devise locale)
1.				
2.				
3.				
4.				

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, tous les achats pour lesquels vous avez couvert une « vente à terme » : _____.

C. CESSIONS : Veuillez énumérer ci-dessous (dans l'ordre chronologique) toutes les cessions d'actions ordinaires Shell Transport effectuées entre le 8 avril 1999 et le 15 juin 2004, inclus (joindre les pièces justificatives).

Date de transaction Mois/Jour/Année	Nombre d'Actions Vendues	Devise Utilisée pour la transaction	Prix de vente Par Action (en devise locale)	Montant Total Reçu (hors commissions, taxes, et frais) (en devise locale)
1.				
2.				
3.				
4.				

IMPORTANT : Identifiez ici, **par le numéro indiqué ci-dessus**, toutes les ventes qui sont des « ventes à court terme » : _____.

D. FIN DE DÉTENTIONS :

(1) À la clôture de la bourse le 18 mars 2004,

Je détenais/nous détenions _____ d'actions ordinaires de Shell Transport (joindre les pièces justificatives).

(2) À la clôture de la bourse le 15 juin 2004,

Je détenais/nous détenions _____ d'actions ordinaires de Shell Transport (joindre les pièces justificatives).

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 -

16.

**ARTICLE C
OPTIONS**

ANNEXE OPÉRATIONS : OPTIONS D'ACHAT DE ROYAL DUTCH

A. DÉBUT DE POSITION : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999, je détenais/nous détenions les options d'achat suivantes sur les actions de Royal Dutch (joindre les pièces justificatives):

Date d'achat Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Contrats	Prix Acheteur Par Contrat	Montant Payé (y compris commissions, taxes, et frais)	Insérer un "E" si assigné ou un "X" si expiré	Date d'Exercice Mois/Jour/Année
1.						
2.						
3.						
4.						

B. ACHATS : J'ai fait/nous avons fait les achats suivants d'options d'achat sur les actions de Royal Dutch effectuées entre le 8 avril 1999 et le 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives) :

Date d'achat Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Options	Prix d'Achat Par Contrat	Montant Payé (y compris commissions, taxes, et frais)	Insérer un "E" si assigné ou un "X" si expiré	Date d'Exercice Mois/Jour/Année
1.						
2.						
3.						
4.						

C. CESSIONS : J'ai fait/nous avons fait les cessions suivantes des options d'achat ci-dessus sur les actions de Royal Dutch (joindre les pièces justificatives):

Date de Vente Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Options	Prix de vente Par Contrat	Montant Reçu (hors commissions, taxes, et frais)
1.				
2.				
3.				
4.				

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 16.

ANNEXE OPÉRATIONS : OPTIONS DE VENTE DE ROYAL DUTCH

A. DÉBUT DE POSITION : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999, j'étais/nous étions obligé sur les options de vente suivantes sur les actions de Royal Dutch (joindre les pièces justificatives) :

No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Options	Prix de vente Par Contrat	Montant Reçu (hors commissions, taxes, et frais)	Insérer un "A" si assigné ou un "X" si expiré	Date transmission Mois/Jour/Année
1.					
2.					
3.					
4.					

B. CESSIONS (Souscription des Options de vente) : J'ai souscrit/nous avons souscrit (vendu) des options de vente sur les actions de Royal Dutch entre le 8 avril 1999 et le 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives), comme suit :

Date de souscription (Vente) Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois Année & Prix d'exercice des Options	Prix de vente Par Contrat	Montant Reçu (hors commissions, taxes, et frais)	Insérer un "A" si assigné ou un "X" si expiré	Date transmission Mois/Jour/Année
1.						
2.						
3.						
4.						

C. COUVERTURE DES OPÉRATIONS (Rachats) : J'ai fait/nous avons fait les rachats suivants des options de vente suivantes ci-dessus sur les actions de Royal Dutch (joindre les pièces justificatives):

Date d'achat Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Options	Prix Payé Par Contrat	Coût Total (y compris commissions, taxes, et frais)
1.				
2.				
3.				
4.				

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 16.

ANNEXE OPÉRATIONS : OPTIONS D'ACHAT DE SHELL TRANSPORT

A. DÉBUT DE POSITION : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999, je/nous détenions les options d'achat suivantes sur les actions et/ou ADR de Shell Transport (joindre les pièces justificatives):

Date d'achat Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice Options	Prix d'achat Par Contrat	Montant Payé (y compris commissions, taxes, et frais)	Insert an "E" si exercé ou un "X" si expiré	Date Exercice Mois/Jour/Année
1.						
2.						
3.						
4.						

B. ACHATS : J'ai fait/nous avons fait les achats suivants d'options d'achat sur les actions et/ou ADR de Shell Transport effectués entre le 8 avril 1999 et 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives):

Date d'achat Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Options	Prix d'Achat Par Contrat	Montant Payé (y compris commissions, taxes, et frais)	Insérer an "E" si exercé ou un "X" si expiré	Date Exercice Mois/Jour/Année
1.						
2.						
3.						
4.						

C. CESSIONS : J'ai fait/nous avons fait les cessions suivantes des options d'achat ci-dessus sur les actions et/ou ADR de Shell Transport (joindre les pièces justificatives) :

Date de Vente Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Options	Prix de vente Par Contrat	Montant Reçu (hors commissions, taxes, et frais)
1.				
2.				
3.				
4.				

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 - 16.

ANNEXE OPÉRATIONS : OPTIONS DE VENTE DE SHELL TRANSPORT

A. DÉBUT DE POSITION : À la clôture de la bourse le 7 avril 1999, J'étais/nous étai/s'étions obligé sur les options de vente suivantes sur les actions et/ou ADR de Shell Transport (joindre les pièces justificatives):

No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'exercice des Options	Prix de vente Par Contrat	Montant Reçu (hors commissions, taxes, et frais)	Insérer un "A" si assigné ou un "X" si expiré	Date de transmission Mois/Jour/Année
1.					
2.					
3.					
4.					

B. CESSIONS (Souscription des Options de vente) : J'ai souscrit/nous avons souscrit (vendu) des options de vente sur les actions et/ou ADR de Shell Transport entre le 8 avril 1999 et 18 mars 2004, inclus (joindre les pièces justificatives), comme suit :

Date de souscription (vente) Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois Année & Prix d'exercice des Options	Prix de vente Par Contrat	Montant Reçu (net de commissions, taxes, et frais)	Insérer un "A" si assigné ou un "X" si expiré	Date de transmission Mois/Jour/Année
1.						
2.						
3.						
4.						

C. COUVERTURE DE OPÉRATIONS (Rachats) : J'ai fait/nous avons fait les rachats suivants des options de vente ci-dessus sur les actions et/ou ADR de Shell Transport (joindre les pièces justificatives) :

Date d'achat Mois/Jour/Année	No. de Contrats	Expiration Mois et Année & Prix d'Exercice des Options	Prix Payé Par Contrat	Coût Total (y compris commissions, taxes, et frais)
1.				
2.				
3.				
4.				

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des programmes supplémentaires sous le même format que ci-dessus. Signez et écrivez votre nom sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE LES LIBÉRATIONS ET SIGNER LES CERTIFICATIONS APPROPRIÉES AUX PAGES 11 - 16.

ARTICLE D

RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE DU TRIBUNAL, CERTIFICATION ET LIBÉRATION DU RECOURS COLLECTIF

RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE DU TRIBUNAL

Je sou mets le présent formulaire de réclamation et de libération conformément aux termes de l'accord de règlement décrit dans l'avis. Je reconnais également la compétence de la cour de district des États-Unis du district du New Jersey, quant à ma réclamation à titre de Membre du groupe et aux fins de faire valoir la libération de la présente. Je reconnais plus être lié et subordonné aux termes de tout Jugement qui peut être inscrit dans l'Action. Je consens à fournir des renseignements supplémentaires tels que les opérations relatives à d'autres titres de Royal Dutch et/ou de Shell Transport à l'Administrateur afin d'appuyer la présente réclamation si je suis tenu de le faire. Excepté ma participation au règlement de la SEC (le cas échéant), je n'ai pas fait valoir tout autre droit couvrant les mêmes achats ou ventes de titres durant la Période de référence et ne connais aucune personne l'ayant fait pour mon compte.

LIBÉRATION

Je (nous), pour mon (notre) compte, mes (nos) héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, bénéficiaires, prédécesseurs, successeurs, parents, succursales, associés, mandants, filiales, avocats, qui succèdent à ou cèdent un droit de propriété, toute personne ou entité revendiquant à travers ou par moi (nous), et toute personne ou entité me (nous) représentant, moyennant contrepartie suffisante, dont je reconnais ici la compétence, libère, délaisse, règle et lève intégralement et définitivement :

- a. toutes Réclamations communiquées contre chaque Renonciataire, y compris la Réclamation communiquée qui a déjà été, pourrait avoir été ou pourrait être revendiquée dans l'Action ou dans tout autre litige, arbitrage ou toute autre procédure en cours, et que je (nous) reçoive ou non le règlement en recouvrement, en application de l'accord de règlement ; et
- b. toutes Réclamations, dommages intérêts et engagements quant à l'Avocat du Groupe, les Représentants du Groupe, les Sociétés en règlement, l'Avocat des Sociétés en règlement , l'Administrateur, l'Agent de séquestre et chacun des Renonciataires qui se rapporte à toutes actions, omissions, non divulgations, faits, affaires, transactions, événements, ou déclarations verbales ou écrites en rapport direct ou indirect avec l'action publique, la défense ou le règlement de l'Action, la transaction en principe qui ont précédé l'accord de règlement, l'accord de règlement et (excepté dans la mesure par ailleurs spécifiée dans l'accord de règlement) toutes réclamations, frais ou dépenses, honoraires de l'avocat encourus par moi (nous), mon (notre) avocat, l'avocat du groupe ou tout autre avocat représentant ou se prévalant de représenter les Représentants du Groupe ou moi (nous) en rapport ou se rapportant d'une façon ou d'une autre à l'Action, la poursuite juridique ou au règlement du recours ; *à condition toutefois*, que je ne libère pas ou n'annule pas les Réclamations sur la base de la faute lourde ou l'inconduite volontaire de l'Administrateur et/ou du séquestre.

Quant à toutes les Réclamations communiquées, par les termes du Jugement, au nom de moi-même (nous-mêmes), mes (nos) héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, bénéficiaires, prédécesseurs, successeurs, parents, succursales, associés, mandants, Filiales, avocats, qui succèdent à ou cèdent un droit de propriété, toute personne ou entité revendiquant par moi (nous), et toute personne ou entité me (nous) représentant, J'(nous) abandonne(abandonnons)et renonce (renonçons) par la présente, dans toute la mesure autorisée par la loi, à toutes dispositions, droits et avantages conférés par l'Article 1542 du code civil de Californie ou toute loi, règle, réglementation fédérale, de l'État, ou étrangère, ou jurisprudence de common law qui est similaire, comparable, équivalente, ou identique à, ou qui a l'effet de, l'Article 1542 du code civil de Californie, qui stipule :

Une libération générale ne s'étend pas aux réclamations que le créancier ignore ou en ignore l'existence en sa faveur au moment de signer la libération, qui si elles sont connues de lui ou d'elle doivent avoir affecté son règlement avec le débiteur d'une manière significative.

Nonobstant les dispositions de l'Article 1542 et les dispositions similaires, les droits et avantages conférés par toute loi, règle, réglementation ou jurisprudence de la common law de Californie ou devant toute autre juridiction fédérale, de l'État, étrangère, Je (nous) comprends (comprenons) et conviens (convenons) que la libération est censée inclure toutes Réclamations communiquées que j'(nous) ai (avons) ou peux (pouvons) avoir, y compris les Réclamations communiquées qui sont des Réclamations inconnues. Je (nous) règle (régions) et renonce (renonçons) intégralement et définitivement à toutes les Réclamations communiquées, inconnues ou non.

La présente libération entrera en vigueur uniquement lorsque le Tribunal approuvera le Règlement et l'Accord de règlement deviendra effectif à la date de l'approbation.

« Les Renonciataires » signifie les Sociétés, et chacun de leurs administrateurs, responsables, employés, membres, associés, mandants, mandataires, avocats (y compris avocat interne et externe), conseillers, représentants, auditeurs (y compris tous les auditeurs internes et auditeurs externes (y compris, mais sans s'y limiter, les Auditeurs), comptables, consultants, prestataires de service, qui succèdent à ou cèdent un droit de propriété et assureurs et, Renonciataires afférents passés et présents respectifs qui sont des personnes, leurs successions, héritiers, exécuteurs testamentaires, agents, avocats, bénéficiaires, comptables, trusts, trustees, administrateurs et ayants droit respectifs .

« Sociétés » signifie Shell Petroleum N.V. et The Shell Transport et Trading Company Limited individuellement et collectivement, et leurs parents, prédécesseurs, successeurs, Filiales, divisions, entités, coentreprises (indépendamment du pourcentage de participation), succursales respectifs, individuellement et collectivement, et toutes autres entités dans lesquelles toutes Sociétés ont ou avaient une participation majoritaire, et « Sociétés » comprendra, sans s'y limiter, Royal Dutch Shell plc, la Royal Dutch Petroleum Company et The « Shell » Transport et Trading Company p.l.c.

« Réclamations communiquées » signifie chaque Réclamation ou Réclamation inconnue, relevant de la loi, la jurisprudence ou la réglementation fédérale, de l'État ou étrangère, qui a été, pourrait avoir été, ou pourrait être revendiquée contre un des Renonciataires (a) dans l'Action ou (b) devant toute autre cour, ou tout autre tribunal compétent dû ou imputable, directement ou indirectement, à l'achat, la vente, l'échange, l'acquisition, la disposition, le transfert ou toute autre décision d'investissement impliquant les Titres de RD/STT, durant la Période de référence. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le terme Réclamations libérées comprend, sans s'y limiter, toute Réclamation ou Réclamation inconnue surgissant durant la Période de référence et due ou imputable à :

1. tous les actes, défauts d'agir, omissions, fausses déclarations, faits, événements, affaires, transactions, états, événements, ou déclarations verbales ou écrites qui ont été, pourraient avoir été ou pourraient être directement ou indirectement allégués, adoptés, affirmés, réclamés, revendiqués, décrits, exposés ou par ailleurs visé dans l'Action ;
2. la teneur d'un dépôt de la SEC durant la période de référence par tous les Renonciataires afférents aux titres de RD/STT, ou à une ou plusieurs des Sociétés ;
3. tout état prévisionnel concernant les titres de RD/STT, ou une ou plusieurs des Sociétés effectué durant la Période de référence ;
4. la teneur du dépôt de la SEC ou une publication, diffusion, régularisation, révision ou retraitement d'information financière, y compris, sans s'y limiter, la classification ou reclassification de ressources en hydrocarbures, relative à la Période de référence ;
5. toute communication, déclaration de toute sorte (verbale ou écrite) faite par tous les Renonciataires durant la Période de référence à une personne ou entité, ou au public en général concernant, sans s'y limiter, l'activité de la RD/STT, sa situation financière, ses résultats opérationnels, ses réserves en hydrocarbures, son ratio de remplacement de ses réserves en hydrocarbures, la classification de ses ressources en hydrocarbures, sa production de ressources en hydrocarbures et/ou ses prospects financiers ou opérationnels, y compris, sans s'y limiter, toutes revues de presse et/ou tous rapports de presse, appels lucratifs, notes de service (diffusés en interne ou en externe), et présentations à des analystes, créanciers, agences de notation, banques ou autres prêteurs, banquiers d'investissement, courtiers négociants, conseillers d'investissement, sociétés d'investissement, obligataires, employés d'une ou de plusieurs des Sociétés, vendeurs ou clients éventuels et réels, investisseurs et/ou actionnaires éventuels ;

6. toutes communications comptables, tous les rapports ou avis internes et/ou externes établis par une ou plusieurs des Sociétés ou un de Renonciataires durant, ou concernant, la Période de référence, y compris, sans s'y limiter, les communications, rapports ou avis quant à la classification de la Société de ses ressources en hydrocarbures ;
7. la conservation des données d'une ou de plusieurs des Sociétés durant, ou concernant la Période de référence quant aux ressources en hydrocarbures des Sociétés ;
8. tout état financier, audité ou non, et un rapport ou avis sur l'état financier relatif à une ou plusieurs des Sociétés qui a été établi par une ou plusieurs des Sociétés ou un des Renonciataires durant, ou concernant la Période de référence, ou sur laquelle un Membre du groupe a prétendument ou réellement misé durant la Période de référence en achetant, vendant, échangeant, acquérant, disposant, transférant, ou prenant toute autre décision d'investissement impliquant les titres de RD/STT ;
9. tous états ou omissions par tous Renonciataires quant aux résultats trimestriels ou annuels d'une ou de plusieurs des Sociétés durant la Période de référence, y compris, sans s'y limiter, les états ou omissions en rapport avec les libérations profitables ou durant des appels et/ou réunions avec un ou plusieurs analystes ou investisseurs concernant les ressources en hydrocarbures de la Sociétés ;
10. tous contrôles comptables ou audits internes d'une ou plusieurs des Sociétés durant, ou concernant, la Période de référence, y compris, sans s'y limiter, tous les audits internes relatifs à la classification des ressources en hydrocarbures ;
11. tous achats, ventes, échanges, acquisitions, dispositions, rétentions, transferts ou autre négociation (y compris, sans s'y limiter, les opérations « collar et hedge ») ou toute autre décision d'investissement impliquant les titres de RD/STT, tous profits réalisés ou pertes évitées en rapport avec une transaction impliquant des titres de RD/STT durant la Période de référence par tous Renonciataires, ou toutes mesures prises par les Renonciataires pour financer ou payer toutes ces transactions, y compris, mais sans s'y limiter, tout bénéfice personnel, toute rémunération ou tout avantage reçu par un Renonciataire en rapport avec une transaction impliquant des titres de RD/STT auxquels il ou elle n'avait pas prétendument droit légalement ;
12. toutes pratiques ou procédures comptables utilisées par une ou plusieurs des Sociétés, y compris toute communication et obligations de communication y afférent, durant la Période de référence, y compris, mais sans s'y limiter, l'adoption, l'utilisation et/ou l'application de principes ou normes comptables, ou directives utilisées afin de classer les ressources en hydrocarbures ;
13. tous les états ou omissions par tous les Renonciataires en rapport avec l'acquisition par la Société d'une entité durant la Période de référence ;
14. l'intégration d'une ou de plusieurs des Sociétés, ou toutes divisions ou entités d'une société, et toutes entités qui ont été acquises par une Société durant la Période de référence ;
15. toutes Réclamations contre un Renonciataire individuel qui sont basées ou résultent (i) du statut du Renonciataire en qualité d'administrateur, de responsable ou d'employé, ou d'investisseur, d'une ou plusieurs des Sociétés ou (ii) des actes ou omissions du Renonciataire en sa qualité d'administrateur, de responsable ou d'employé, ou d'investisseur d'une ou de plusieurs des Sociétés ;
16. la relation et toutes transactions, effectives ou envisagées, entre ou parmi les Sociétés et un(e) de leurs parents, prédécesseurs, successeurs, Filiales, divisions, entités, subsidiaires et entités dans lesquels une ou plusieurs des Sociétés a une participation majoritaire ; et
17. toutes autres Réclamations ou autres questions relatives d'une façon ou d'une autre aux finances, communications, état financier, pratiques comptables, ressources en hydrocarbures ou classification ou reclassification des ressources en hydrocarbures en rapport avec une ou plusieurs des Sociétés, ou des divulgations des Renonciataires ou communications avec les autres parties, y compris, sans s'y limiter, le public et tous les prêteurs, créanciers, actionnaires et autres personnes engagées dans des transactions financières avec une ou plusieurs des Sociétés.

« Réclamation » signifie toutes actions, intérêt pour agir, procès, ajustements, exécutions, réparations, contrats, jugements, obligations, action civiles, dettes, droits, sommes d'argent, comptes, calculs, obligations, factures, contrats formels, différends, engagements, transgressions, préjudices, demandes (écrits ou verbales), contrats, promesses, engagements, controverses, coûts, dépenses, honoraires et toutes pertes de l'avocat

quelconques, vertu de la loi, la loi maritime ou de l'équité et sur la base du droit législatif, la common law, la doctrine, la règle, la réglementation, le droit d'ester en jugement ou par ailleurs toute juridiction.

« Réclamations inconnues » signifie toute Réclamation qu'un Membre du groupe ignore ou en ignore l'existence en sa faveur à un moment à ou avant la date où la libération du membre de ce groupe qui devient effective, et qui, si elle est connue de lui/elle, pourrait avoir affecté son règlement avec tous les renonciataires ou pourrait avoir affecté sa décision de ne pas demander l'exclusion du Groupe ou ne pas contester l'Accord de règlement.

CERTIFICATION DU RECOURS COLLECTIF

SOUS PEINE DE FAUX TÉMOIGNAGE, JE (NOUS) CERTIFIE (CERTIFIONS) QUE :

Je (Nous) garantis (garantissons) et déclare (déclarons) par la présente ne pas avoir cédé ou transféré ou prétendu céder ou transférer, volontairement ou involontairement, toute Réclamation communiquée en application de la présente libération ou toute partie.

Je (Nous) garantis (garantissons) et déclare (déclarons) avoir inclus des informations sur tous mes (nos) opérations sur les titres de Royal Dutch et/ou de Shell Transport qui ont eu lieu durant la Période de référence ainsi que le nombre d'actions de titres de Royal Dutch et/ou de Shell Transport détenus par moi (nous) à l'ouverture de la bourse le 8 avril 1999, et à la clôture de la bourse le 15 juin 2004.

Je (Nous) déclare (déclarons) sous peine de faux témoignage en vertu des lois des États-Unis d'Amérique que les informations précitées fournies par les soussignés sont vraies, correctes et complètes.

Signé ce _____ jour _____ à _____
(Mois/Année) (Ville) (État ou Province/Pays)

(Signer de votre nom ici)

(Qualité de la (des) personne(s) signant, par ex.,
Acquéreur effectif, Exécuteur ou Administrateur)

(Tapez ou écrivez votre nom ici)

ARTICLE E

CERTIFICATION FAIR FUND DE LA SEC & FORMULAIRE DE LIBÉRATION

Chacun des soussignés déclare et certifie séparément SOUS PEINE DE FAUX TÉMOIGNAGE que chaque personne ou entité :

1. A fourni des données exactes se rapportant à toutes opérations sur les Titres recevables entre le 8 avril 1999 et 17 mars 2004, inclus.
2. N'est pas et/ou n'a pas été :
 - a. membre du Conseil de surveillance, directeur général ou responsable de Royal Dutch ; administrateur, directeur général ou responsable de Shell Transport; ou Administrateur, directeur général ou responsable des filiales passées ou présentes de Royal Dutch ou Shell Transport à tout moment durant le règlement (ou toute Filiale, tous les ayants droit, héritiers, répartiteurs, époux, parents, enfant, ou entités contrôlées de cette personne) ;
 - b. employé de Royal Dutch Shell ou de toutes Filiales qui a été licencié pour un motif se rapportant aux allégations présentées dans la plainte de la SEC dans la présente Action, ou qui a été licencié ou a démissionné en rapport avec la reclassification de ses réserves prouvées en gaz et pétrole de Royal Dutch Shell en 2004 ;
 - c. partie défenderesse à tout recours collectif afférent à la fraude décrite dans la plainte de la SEC dans le présent recours (ou toutes Filiales, ayants droit, héritiers, bénéficiaires de distribution, époux, parents, enfants, ou entités contrôlées de cette partie défenderesse), à moins que (i) vous soyez une telle partie défenderesse et ayez été jugée non responsable dans toutes ces actions civiles, (ii) les réclamations contre vous aient été rejetées par un tribunal compétent ou (iii) vous ayez été libérée du règlement de recours collectif sans encourir un règlement monétaire avec le groupe et avez inclus la preuve des décisions avec le présent Formulaire de preuve de réclamation rempli en temps opportun
3. N'a pas cédé ses droits de recouvrer ou de recevoir une cession des droits de recouvrement devant la Commission des Titres et Exchange des États-Unis à l'encontre de Royal Dutch Shell.
4. Consent auprès de l'agent de Distribution et ses mandataires, à l'utilisation des informations produites à la présente y compris, mais sans s'y limiter, le numéro de Sécurité Sociale (ou numéro d'identification du contribuable), adresse, numéro de téléphone, compte de courtage et les informations de négociations réputées appropriées afin de vérifier la Preuve de réclamation ou l'identité de la partie demanderesse. Ces informations ne seront PAS cédées à une tierce partie ou utilisées à toute autre fin que le traitement du présent Formulaire de preuve de réclamation.
5. Se soumet à la compétence de la cour de district des États-Unis du District Sud du Texas, Houston Division, (le « Tribunal ») pour une fin afférente à l'administration du Fonds et au traitement et la disposition de la présente Preuve de réclamation ; renonce au procès avec jury, dans la mesure où ce droit existe ; et consent à l'utilisation simplifiée par le Tribunal de la détermination de la validité ou du montant de la réclamation réalisée par la présente Preuve de réclamation, conformément au Plan de distribution.
6. Par la signature de la présente Preuve de réclamation au nom d'une personne morale, société ou autre entité, possède tout pouvoir et autorité requis de signer le présent formulaire, d'accorder la libération prévue ci-dessous, et de prendre toutes autres mesures nécessaires et appropriées en rapport avec la soumission de la présente Preuve de réclamation.
7. À la réception et à l'acceptation d'une distribution du Fonds, renonce à, libère et abandonne intégralement et définitivement, toutes réclamations de tous type, nature ou description quelconque que le soussigné peut maintenant, ou à tout moment dans le futur, avoir à l'encontre de l'agent de Distribution et des employés, mandataires et filiales, connus ou inconnus, de l'agent de Distribution qui sont dues ou imputables à

l'exercice par ces Personnes de leurs droits et responsabilités respectifs en vertu du Plan de distribution, y compris, sans s'y limiter, l'administration du Fonds.

Chacun des soussignés déclare sous peine de faux témoignage en vertu des lois des États Unis d'Amérique (et des lois applicables d'une autre juridiction) que les déclarations et les réponses données dans la présente Preuve de réclamation sont exactes et correctes et que les documents ci-inclus sont exacts et authentiques.

Signé la présente le _____ jour _____, _____ à _____.
(Mois) (Année) (Ville, État ou Province, Pays)

Personnes physiques :
Entités :

Société anonyme, Société de personnes, Autres

Signature de la Partie demanderesse

Nom de l'Entité

Taper ou écrire nom de la Partie demanderesse

Signature autorisée

Signature de la Copartie demanderesse (le cas échéant)

Taper ou écrire le nom

Taper ou écrire le nom de la Copartie demanderesse
(le cas échéant)

Fonctions

Qualité des personnes signant ci-dessus
(Propriétaire effectif, Trustee, Exécuteur, Administrateur, Mandataire)

LE TRAITEMENT ADÉQUAT DES RÉCLAMATIONS REQUIERT
UN DÉLAI SIGNIFICATIF.
MERCİ DE VOTRE PATIENCE.

Liste de contrôle :

1. Veuillez signer la certification et la libération appropriée comme preuve de votre intention de participer au recouvrement prévu par le fonds dans le règlement du recours collectif et le règlement de la SEC.
2. N'oubliez pas de joindre les documents justificatifs.
3. N'envoyez pas d'originaux ou de copies des titres au porteur.
4. Conservez une copie de votre formulaire de réclamation et des documents à l'appui à toutes fins utiles.
5. Si vous souhaitez un accusé de réception de votre formulaire de réclamation, veuillez l'envoyer par recommandé avec accusé de réception.
6. Si vous déménagez, veuillez nous communiquer votre nouvelle adresse.